Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

3, Rue Duplaa - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE
allée MONTESQUIEU
64140 Billère

V/REF :
N/REF : 87 B 227 / 2008-A-2847

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 15/10/2008,

P.V. d'assemblée du 18/04/2008
- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT
Société anonyme
allée Montesquieu
64140 Billère

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2847 le 15/10/2008

R.C.S. PAU 341 418 580 (87 B 227)

Fait à PAU le 15/10/2008,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU
Pyr.-Atlantiques

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT

EXAS CONSULTANT

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ALLEE MONTESQUIEU

64140 BILLERE

341 418 580 RCS PAU

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 18 AVRIL 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT,

ET LE DIX-HUIT AVRIL, A QUATORZE HEURES,

Le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Didier CAZENAVE, président du conseil d'administration et directeur général,
- Monsieur Jean-Paul ANGLADE, administrateur et directeur général délégué, démissionnaire
- Monsieur Christophe CAILLABET, administrateur et directeur général délégué,
- Monsieur Philippe ANGLADE, administrateur,
- Monsieur Benoît LOUBON, administrateur,

La séance est présidée par Monsieur Didier CAZENAVE en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Jean-Paul ANGLADE de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général délégué ;
- Autorisation de cession d'actions et agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Autorisation d'une convention relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce : nantissement des actions détenues par la société EXAS FINANCE ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

1A DC

DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-PAUL ANGLADE DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul ANGLADE de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué de la société à compter de ce jour.

Le conseil d'administration remercie Monsieur Jean-Paul ANGLADE pour les services rendus à la société dans l'exercice de ses fonctions.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son directeur général, le conseil décide de ne pas procéder à son remplacement.

(...)

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Didier CAZENAVE